

# Conditions particulières d'exercice des enseignants artistiques dans les collectivités territoriales

A Paris (adresse et accès précisés ultérieurement)

Présentiel - Synchron

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA

## Objectifs

- Appréhender l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux
- Contribuer à la création d'une « culture statutaire commune » entre les services des ressources humaines et les responsables des structures d'enseignement

### Public Visé

Directeurs de conservatoires et d'écoles de musique, de danse, d'art plastique et d'art dramatique • Personnels de la Direction des ressources humaines

### Pré Requis

- Travailler ou être amené à travailler sur le statut des enseignants artistiques
- Avoir des connaissances du statut des enseignants artistiques de niveau débutant

## Objectifs pédagogiques

Appréhender l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux

Contribuer à la création d'une « culture statutaire commune » entre les services des ressources humaines et les responsables des structures d'enseignement

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique
- Exemples tirés de la jurisprudence
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

## Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire juriste expert du statut des enseignants artistiques

## Parcours pédagogique

- **Cumul d'emplois et d'activités**
  - Interdiction d'exercer une activité privée et dérogations (dont production d'œuvres de l'esprit)
  - Activités publiques et emplois permanents - Notion d'activité accessoire et procédure d'autorisation de cumul
  - Cotisations en cas de cumul d'activités publiques ou privées, protection sociale
- **Définition des missions statutaires des enseignants**
  - Préparation des cours
  - Jury d'examen
  - Participation aux concerts pour le compte de l'employeur (distinction selon le type de concerts, rémunération)
- **Congés annuels**
  - Durée de congés pour les enseignants artistiques : les dernières jurisprudences
  - Question de l'annualisation du temps de travail
- **Incidences de la variation du nombre d'élèves sur les situations individuelles**
  - Modification de la durée hebdomadaire de service
  - Conséquences en cas de refus : maintien en surnombre, prise en charge, licenciement
- **Régime indemnitaire des enseignants artistiques territoriaux**
  - Référence aux personnels enseignants du second degré
  - Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) et rémunération des heures supplémentaires d'enseignement
  - Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (professeurs chargés de direction)
  - Incidences du « Grenelle de l'Education »
- **Gestion des enseignants artistiques fonctionnaires à temps non complet**
  - Notions de temps non complet et de temps partiel
  - Création des emplois à temps non complet dans les écoles de musique
  - Statut des fonctionnaires territoriaux à temps non complet (avec employeur unique ou pluralité d'employeurs)
- **Statut des enseignants artistiques contractuels**
  - Modifications introduites par la loi de transformation de la Fonction Publique (LTFP) et le décret n° 2022-1153 du 12 août 2022

ADIAJ Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11.75.18.99.575

Ce stage permet d'appréhender les questions spécifiques soulevées par l'application du statut de la fonction publique territoriale aux enseignants artistiques territoriaux (titulaires et contractuels)

## **Méthodes et modalités d'évaluation**

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

**Modalités d'évaluation :** Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
  - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form.
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

**Attestations de la formation :** Assiduité et Fin de formation.

## **Modalités d'Accessibilité**

Merci de nous contacter pour tout besoin d'aménagement

### **Durée**

**14.00** Heures  
**2** Jours

### **Effectif**

De 4 à 14 Personnes

### **Tarifs (net de taxes)**

<b>Inter (Par personne) :</b>	<b>1 280.00</b>
<b>Inter Adhérent (Par personne) :</b>	<b>1 180.00</b>



### **Contactez-nous !**

**Gaëlle DUCHER**  
Responsable Ingénierie Formation

**Tél. : 0153391418**  
**Mail : gaelle.ducher@adiaj.org**